

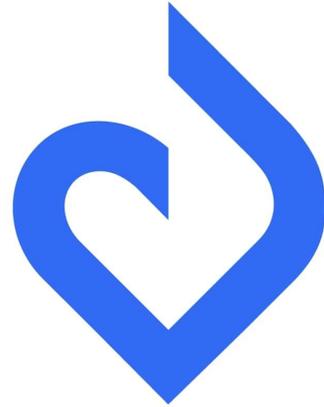


PARIS

**Réunion d'information
sur les subventions aux associations**

Mardi 19 janvier 2021

Partenaire numérique du CAP



assoconnect

AssoConnect est un logiciel en ligne tout-en-un, conçu spécifiquement pour les associations. Créé en 2014, il simplifie aujourd'hui la vie de 15 000 associations dans les tâches administratives et chronophages. Multi-administrateur et accessible avec une simple connexion internet, sa force est le tout-en-un : tous les modules sont reliés. Il est la référence des logiciels de gestion pour association.

assoconnect.com

Les intervenants

- **Anouch TORANIAN**

Adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public

- **Marie-Laurence GRAVAUD**

Cheffe du service associations

- **Patrick WILLER**

Chef du bureau des subventions aux associations

- **Philippe Broucque**

Chef de la mission SIMPA

- **Christian Cascio**

Directeur du Carrefour des Associations Parisiennes

01

Qu'est-ce qu'une subvention ?

02

Les chiffres clés des subventions

03

La procédure

04

Paris Asso

05

Se former au CAP et dans les MVAC

01

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Les subventions aux associations permettent d'apporter un soutien financier aux activités d'intérêt général dont elles sont à l'initiative et qu'elles mettent en place.

Il s'agit soit de subventions de fonctionnement, soit de subventions d'investissement :

1. Les subventions de fonctionnement :

- Financent le fonctionnement annuel de l'association
- Financent le.s projet.s conduit.s par l'association
- Financent une action qui répond à un appel à projet lancé par la Ville de Paris (29 AP en 2020)

2. Les subventions d'investissement :

- Financent les biens durables et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association

C'est le montant et/ou la nature de l'achat qui différencie l'imputation en fonctionnement ou en investissement , ex un écran d'ordinateur seul relève du fonctionnement courant mais l'achat de 15 ordinateurs relève de l'investissement.

Les associations peuvent bénéficier par ailleurs de concours en nature (prêt de salles ou de matériel).

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément. Il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier.

Pour rappel liste des appels à projets 2019

Intitulé appel à projet	Nbr d'assos	Montant global voté
Appel à projet politique de la ville	421	4 674 518 €
Appel à projet "Ville, Vie, Vacances"	75	269 007 €
Appel à projet "citoyenneté, laïcité et valeurs de la République"	69	333 000 €
Appel à projet "Initiatives étudiantes"	61	643 000 €
Appel à projet temps d'activités périscolaires TAP	51	777 391 €
Appel à projet "biodiversité animale"	34	55 200 €
Appel à projet collèges pour l'égalité	34	206 000€
Appel à projet « Initiatives numériques »	27	651 212 €
Appel à projet programmes linguistiques à visée professionnelle	23	528 700 €
Appel à projet consommation responsable	21	133 000 €
Appel à projet "alimentation pour tous"	19	437 900 €
Appel à projet « printemps des cimetières »	18	10 760 €
Appel à projet « label Paris Europe »	16	82 000 €
Appel à projet « nuits parisiennes »	16	77 000 €
Appel à projet « Paris tous en jeux »	15	1 010 700 €
Appel à projet « Réfugiés »	14	185 000 €
Appel à projet Paris code	13	764 400 €
Appel à projet « Paris emploi »	13	226 000 €
Appel à projet "culture scientifique"	12	124 000 €
Appel à projet "Jardins partagés"	12	23 150 €
Appel à projet diplôme de langue française DILF	12	69 000 €
Appel à projet Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs – Fêtez Clairs	11	198 300 €
Appel à projet « Solidarité Nord Sud »	11	878 535 €
Appel à projet « Paris Fabrik »	10	574 060 €
Appel à projet "Solidarité développement durable »	10	80 000 €
Appel à projet "trophées de l'économie sociale et solidaire"	9	88 000 €
Appel à projet citoyen	8	34 780 €
Appel à projet "rénovation urbaine"	2	29 567 €
Appel à projet "abris pour les sans-abris"	1	184 000 €
Total	1038	13 348 180 €

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Le cadre législatif des subventions versées aux associations

- Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association
- Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Article 9-1 de la loi n° 2000-321 :

« Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel ou commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

02

Les chiffres clés des subventions

Les chiffres clés 2020

8 170 projets associatifs déposés au titre de 2020
par 4 118 associations,

2 655 associations subventionnées en 2020 pour
5 190 projets

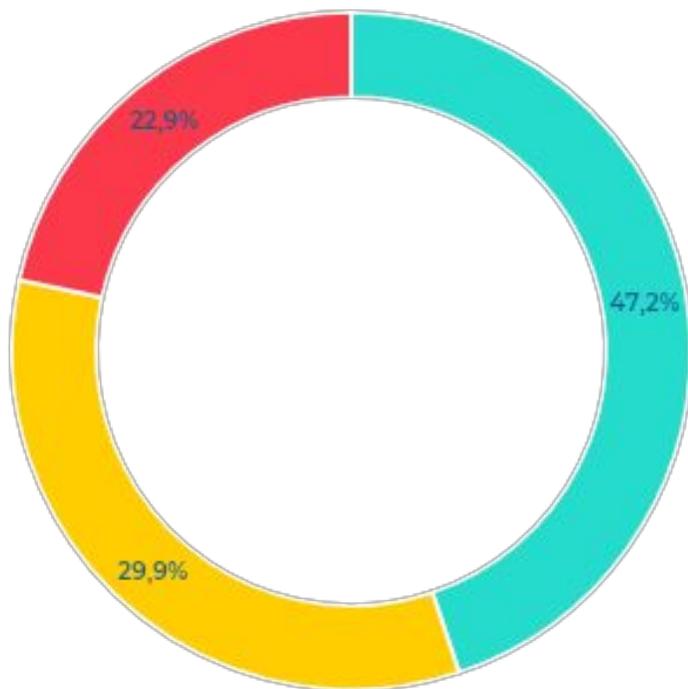
295 millions d'euros votés, en fonctionnement et
en investissement

96 % en fonctionnement / projets
4% en investissement

Toutes les données sur Open Data de 2013 à 2020

Les chiffres clés 2020

Répartition par montants



47,2 % de subventions de moins de 5 000 €

29,9 % de subventions entre 5 000 € et 23 000 €

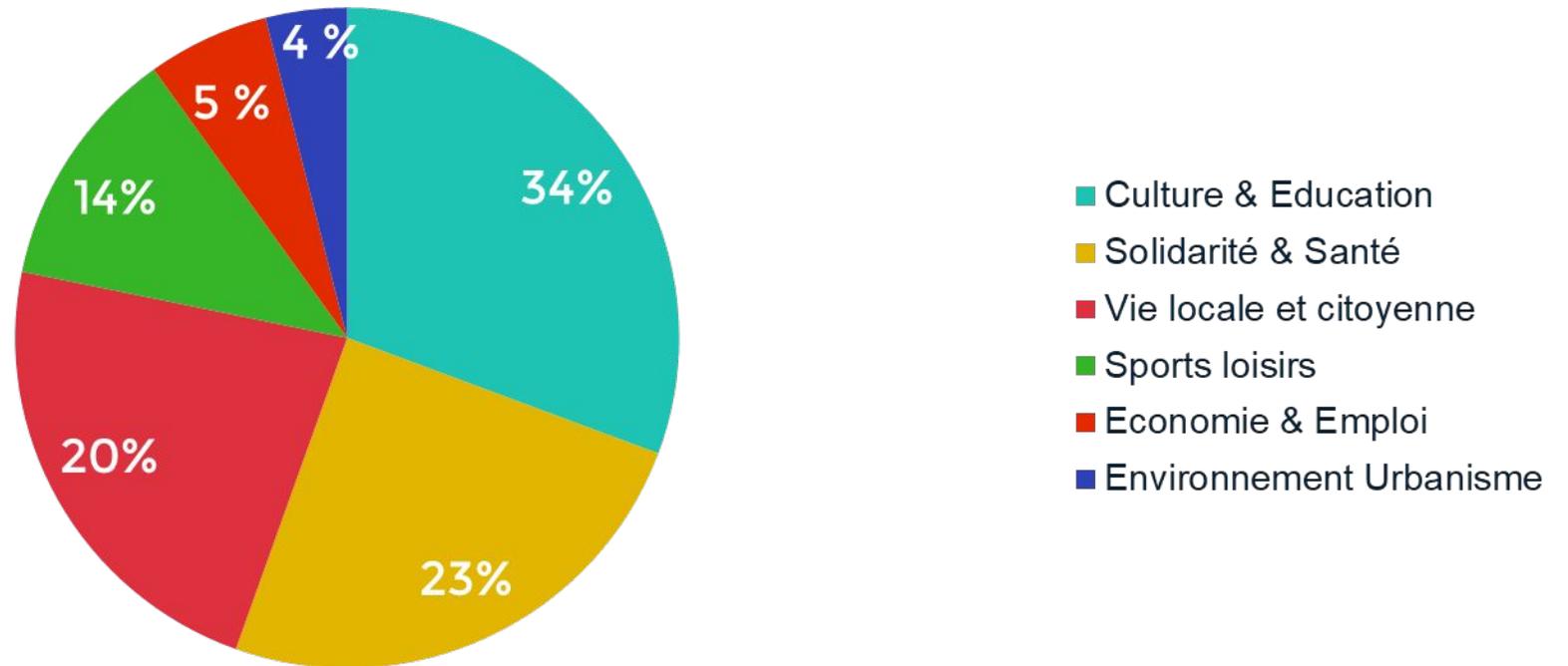
22,9 % de subventions supérieurs à 23 000 €

Médiane : 5 000 €

Moyenne : 45 006 €

Les chiffres clés 2020

Répartition par domaines d'activités



03

La procédure

Le circuit de la subvention à Paris

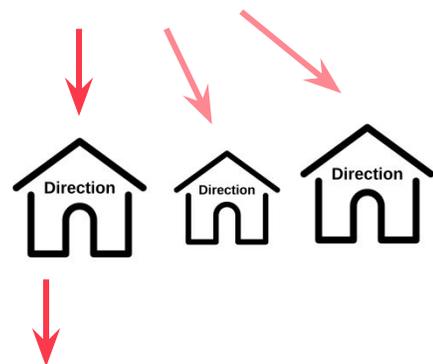


- 1** Vous enregistrez votre association dans Paris Asso (parisasso.paris.fr)
Vos données administratives (statuts etc) sont récupérées depuis les bases de données de l'Etat. Ainsi, l'inscription est rapide et prend effet immédiatement, sans dépôt d'aucun justificatif auprès de la Ville de Paris.
- 2** Vous accédez au service numérique SUBVENTIONS et vous pouvez y déposer votre ou vos demandes.
- 3** Les demandes sont orientées par le BSA vers la ou les direction·s concernée·s.
Vous en êtes informé·e par mail et dans le téléservice SUBVENTIONS.



Votre association doit disposer d'un SIRET.

Le circuit de la subvention à Paris



Arbitrage défavorable

Arbitrage favorable

4

La ou les direction·s instruisent la demande en lien avec l'adjoint·e sectoriel.

5

Si l'arbitrage est défavorable l'information sera communiquée dans le service SUBVENTIONS avec la mention « non financé ».



Si votre dossier n'est pas complet il ne pourra pas être instruit.

Actuellement, les comptes 2019 et le PV d'AG les approuvant sont attendus. Au 1^{er} juillet 2021, les comptes 2020 seront exigibles.



La subvention n'étant pas un droit mais une libéralité, son refus n'a pas à être motivé.

Le circuit de la subvention à Paris

Arbitrage favorable



Préfecture



Direction des finances
publiques de l'État

5

Si l'arbitrage est favorable, un·e adjoint·e de la Maire de Paris rapporte une délibération qui est ensuite soumise au vote du Conseil de Paris, qui se réunit en moyenne 10 fois par an.

Après le vote de la subvention au Conseil de Paris :

6

La délibération est transmise au contrôle de légalité de l'Etat.

7

Un mandat est émis puis mis en paiement par la Direction des finances publiques de l'État via la Banque de France.



Pour les projets localisés dans un arrondissement, le conseil de l'arrondissement concerné donne un avis que le Conseil de Paris est libre de suivre ou non.



Dans les six mois, l'association est tenue d'adresser à la Ville de Paris un compte rendu d'emploi de sa subvention via le téléservice Paris Asso



Ne pas clore vos comptes bancaires ou signaler tout changement d'établissement bancaire.

Le calendrier indicatif des demandes de subvention



04

Paris Asso

<https://parisasso.paris.fr>

La connexion à Paris Asso

La connexion à PARIS ASSO s'effectue au moyen d'un compte 'Mon Paris'.

MON PARIS

est le compte unique commun à tous les services numériques de la Ville de Paris.

Paris Asso permet à plusieurs membres de votre association d'intervenir en se connectant avec un identifiant et mot de passe propre à chacun.

Votre identifiant est l'adresse mail de votre choix.

Compte personnel ou compte spécifique pour Paris Asso ? C'est au choix.

Si vous ne disposez pas déjà d'un compte **Mon Paris**, ou si vous souhaitez utiliser une adresse mail dédiée à votre activité associative, **la création du compte Mon Paris est instantanée.**

Si votre SIRET n'apparaît pas dans Paris Asso

Pour fiabiliser les données, les informations administratives relevant du Répertoire National des Associations (Ministère de l'Intérieur) et de la base SIREN (INSEE) sont récupérées automatiquement.

Renseignez votre RNA ou SIREN

Où les trouver ?

- le **RNA** commence par la lettre W et figure sur les récépissés délivrés aux associations par les préfetures.
- le **SIREN** est constitué des 9 premiers chiffres du SIRET

⚠ Votre association ne possède ni RNA ni SIREN? Faites une demande de compte via ce [formulaire](#)

Lors de l'enregistrement d'une association dans Paris Asso, ou la demande de lien d'accès pour les associations déjà inscrites, vous saisissez votre RNA ou votre SIREN.

Après avoir lancé la recherche ou utilisé le lien d'accès, des informations d'identification sont affichées.

Association : AUTREMONDE

Les informations ci-dessous proviennent du Répertoire National des Associations ou de la base SIREN de l'INSEE.

Identité de l'association

Nom statutaire : AUTREMONDE

Alias ou sigle : AUTREMONDE

SIRET : 40311845800054

RNA : W751117155



Si votre SIREN n'est pas reconnu lors de la recherche ou s'il n'apparaît pas dans les informations présentées, signalez le problème au service de l'Etat compétent en indiquant le nom de votre association, votre RNA et votre SIREN. La correction intervient le plus souvent sous 24H.

L'accès au service Subvention

Une fois votre association inscrite, cliquez sur 'Faire une demande de subvention'

Et j'utilise les services Paris Asso

Subventions

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Créneaux sportifs

FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF

Affichage numérique

DÉPOSER UNE DEMANDE D'AFFICHAGE

Déposez votre demande en trois étapes :

- Répondez aux questions du formulaire 'Informations Générales' ou confirmez les informations si la dernière validation remonte à plus d'un an
- Saisissez et enregistrez votre demande (la session est limitée à 30 minutes)
- Envoyez votre demande 



> Demande de subventions

Demande de subventions

Demande de subventions
⌘ Informations générales
⌘ Saisir une demande
⌘ Envoyer mes demandes
⌘ Suivre mes demandes envoyées

FLASH INFO - 08/10/2019

Si un message d'erre

Le lien ci-contre 'Saisir une dema
Si votre association est immatricu

Besoin d'aide ?

Sujet de votre demande
Sélectionnez le domaine sur lequel porte votre demande.

<input type="radio"/>  famille	<input type="radio"/>  Stationnement	<input type="radio"/>  Déplacements et transports	<input type="radio"/>  Travaux, Aménagements, Voirie
<input type="radio"/>  Logement et habitat	<input type="radio"/>  Urbanisme	<input type="radio"/>  Emploi et formation	<input type="radio"/>  Petite enfance, enfance et éducation
<input type="radio"/>  Sports et loisirs	<input type="radio"/>  Culture et patrimoine	<input type="radio"/>  Propreté, eau et déchets	<input type="radio"/>  Espaces verts, environnement et cimetières
<input type="radio"/>  État civil, titres d'identité et élections	<input type="radio"/>  Prévention et sécurité	<input type="radio"/>  Social, santé et solidarités	<input checked="" type="radio"/>  Autre

Votre message

Thématique

Sous-thématique

Message

Cordialement,
N.Z. directrice]

154 caractères

Nom de l'association (facultatif)

Justificatif du lien avec la personne morale (facultatif)

Un lien 'Contact' est affiché sur toutes les pages de Paris Asso. Il ouvre un formulaire de demande d'assistance.

05

**Se former au CAP et être accompagné
par les agents des MVAC**

Se former au CAP et aux MVAC

Le Carrefour des associations parisiennes (CAP) et les 16 Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) vous accueillent pour vous orienter, vous conseiller, vous accompagner et vous former.



CAP

- Accompagnement par des experts
- 36 thèmes de formations gratuites
- Centre documentaire



MVAC

- Conseils et informations
- Formations gratuites liées notamment au financement ou la communication
- Lieux d'activités, de travail et de réunion
- Espaces de co-working



Voir parisasso.paris.fr/

Merci à tous !